



TAXE 2019 d'Apprentissage

Investissez dans l'innovation

QU'EST-CE QUE L'ESIROI ?

Créée en 2009, l'ESIROI est la 1^{ère} école ultramarine habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI). Elle se distingue des autres écoles d'ingénieurs françaises par son positionnement : **l'ingénierie en milieu tropical**.

Elle recrute à partir du BAC et forme des ingénieurs hautement qualifiés dans des domaines clés de l'économie : **Agroalimentaire, Bâtiment et énergie, Informatique et télécommunications**.

L'école s'attache à enrichir et adapter ses programmes pour répondre aux besoins des entreprises et assurer l'insertion professionnelle des futurs ingénieurs.

L'ESIROI en chiffres



étudiants



diplômés
depuis 2009



taux d'insertion
dans les 6 mois après
obtention du diplôme



enseignants
chercheurs



intervenants
professionnels



écoles et universités
partenaires

Ingénieur, un métier créateur d'avenir

Emballages alimentaires bio-dégradables, applications smartphone, habitations bio-climatiques... L'ingénieur participe au progrès et façonne notre quotidien. Il joue un rôle clé dans l'innovation en développant de nouveaux concepts et produits, il apporte des solutions concrètes et industrialisables aux problématiques actuelles.

POURQUOI VERSER votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI ?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont on peut orienter le versement. Essentielle au développement de notre école, **elle nous permet de former les ingénieurs et experts de demain.**

EN 2018, LA TAXE D'APPRENTISSAGE A PERMIS...

- L'acquisition de matériels pédagogiques dédiés aux activités de l'école :
renouvellement du parc informatique, armoire chimique, balances de précision, capteurs de vitesse d'air...
- La mise en place de projets d'études pour nos élèves-ingénieurs



Devenons partenaires...

EN 2019, AIDEZ-NOUS À POURSUIVRE NOTRE DÉVELOPPEMENT

Aménagement de salles
informatiques et de laboratoires

Projets d'ouverture vers
l'international

Professionnalisation
des étudiants
*(ateliers, colloques,
rencontres, visites d'usines...)*

Développement des
enseignements réalisés
par des intervenants
professionnels

Création de Diplômes
d'Université spécifiques

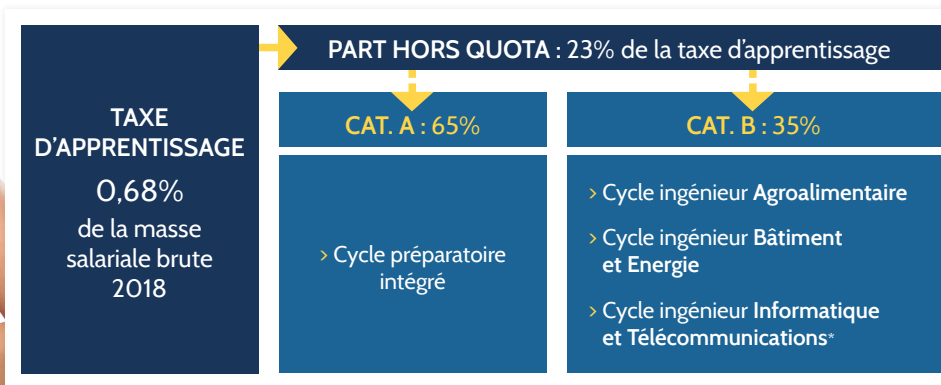


En attribuant votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI, vous renforcez votre partenariat avec l'école et ses étudiants. Vous souhaitez développer votre vivier de candidats (stagiaires, diplômés) ? Vous voulez faire appel à nos étudiants pour travailler sur un projet professionnel spécifique ? Contactez-nous !

COMMENT VERSER VOTRE TAXE À L'ESIROI ?

Pour verser votre taxe d'apprentissage à l'ESIROI, complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en précisant la/les somme(s) à attribuer et en indiquant à quelle(s) formation(s) vous souhaitez affecter ce(s) montant(s).

Seule la part **HORS QUOTA (BARÈME) - CATÉGORIES A ET B** peut être reversée à l'ESIROI. Notre identifiant UAI : **9741507V**



* Sous réserve de renouvellement CTI

CONTACT - Relations professionnelles ESIROI



Delphine LE BALCH



0262 48 33 40



communication-esiroi@univ-reunion.fr

Parc Technologique Universitaire - 2, rue Joseph Wetzell - Bât. 4 - 97490 Sainte-Clotilde - <https://esiroi.univ-reunion.fr/>